

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes

NOR : *ESRS2417127A*

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9 et R. 715-9-4-1 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2013 modifié relatif aux instituts et écoles internes et regroupements de composantes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 6 ;

Vu l'avis du comité social d'administration de l'université de technologie de Tarbes en date du 6 juin 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de technologie de Tarbes en date du 19 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 9 juillet 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé, au sein de l'Université de technologie de Tarbes, une école d'ingénieurs, école interne au sens du 2^o de l'article L. 713-1 du code de l'éducation, dénommée « École nationale d'ingénieurs de Tarbes ».

Art. 2. – L'Université de technologie de Tarbes détermine la composition du conseil provisoire de l'école.

Le directeur de l'Université de technologie de Tarbes désigne la personne chargée d'exercer les fonctions de directeur de l'école jusqu'à la désignation de son premier directeur dans les conditions prévues par l'article L. 713-9 du code de l'éducation.

Le directeur de l'Université de technologie de Tarbes est responsable de l'organisation de l'élection des membres du conseil de la nouvelle composante et de leur installation en vue de l'adoption des statuts par ledit conseil.

Art. 3. – Au III de l'article 6 de l'arrêté du 25 septembre 2013 susvisé, les alinéas suivants sont ajoutés :

« 9^o Université de technologie de Tarbes :

« a) École nationale d'ingénieurs de Tarbes ; ».

Art. 4. – La rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités et le directeur de l'Université de technologie de Tarbes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2024.

Pour la ministre et par délégation :

*Le chargé des fonctions
de directeur général de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle par intérim,
B. LEPERCHEY*